

Chapitre 2 Des OMD aux ODD

SOMMAIRE

Table des matières

2	Des OMD aux ODD	2
2.1	Rappel des OMD	2
	Que sont les OMD ?	2
	A-t-on atteint l'objectif sur l'EPA ?	3
2.2	Degré d'atteinte des OMD dans 6 pays : Burkina Faso, Haïti, Mali, Niger, Sénégal, Togo.....	4
2.3	Le post 2015 et les Objectifs de Développement Durable (ODD)	11
	Et après 2015 ?	11
	Où nous en sommes et ce qu'en pense l'OIF... ..	11
2.4	Explication de l'ODD #6 et des cibles à atteindre	12
2.5	Opportunités à saisir pour les autorités locales	14
	Les communes et leurs partenaires pour l'EPA.....	14

2 Des OMD aux ODD

2.1 Rappel des OMD¹

Que sont les OMD ?

Pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité des populations partout dans le monde, les pays membres de l'ONU ont choisi « l'an 2000 » et le changement de millénaire pour s'engager à soutenir les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité, et libérer le monde de l'extrême pauvreté.

Le Sommet du Millénaire s'est déroulé du 6 au 8 septembre 2000 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York². Il constitua le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement de tous les temps. Il s'est conclu avec l'adoption par les 189 États Membres de la Déclaration du Millénaire, dans laquelle ont été énoncés les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) :



FIGURE 1: LES 8 OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

Pour qu'il soit possible de mesurer l'amélioration et la réussite de ces objectifs, chacun d'entre eux a été précisé sous forme de cible qui devait être atteinte d'ici 2015. Une de ces cibles concerne l'Eau et l'Assainissement. C'est au sein de l'objectif 7 (Préserver l'environnement) que l'on trouve la cible 7.C :

CIBLE 7.C - REDUIRE DE MOITIE, D'ICI A 2015, LE POURCENTAGE DE LA POPULATION QUI N'A PAS ACCES A UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE NI A DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DE BASE

¹ Source Objectifs du Millénaire pour le développement Rapport 2014, Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

² Source : <http://www.un.org>

A-t-on atteint l'objectif sur l'EPA ?

Pour essayer d'atteindre ces objectifs et ces cibles, les gouvernements des pays, les mairies, les ministères, les banques internationales, les bailleurs de fond, les ONG ont œuvré pour améliorer la situation de l'accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement : plus de **2,6 milliards de personnes supplémentaires** ont eu accès à une source d'eau potable améliorée depuis 1990, mais **663 millions de personnes** continuent, en 2015, de s'approvisionner en eau à partir d'une source non améliorée. En 2015, **2,1 milliards de personnes** supplémentaires ont accès à un service d'assainissement amélioré. Cependant, en dépit des progrès accomplis, **2,4 milliards de personnes** dans les pays en développement utilisent toujours des installations d'assainissement non améliorées, dont 946 millions de personnes qui défèquent toujours à l'air libre³. Plus de 80% des eaux usées sont déversées dans les rivières ou la mer sans aucune dépollution.

On voit donc que la cible qui était fixée n'est pas complètement atteinte, surtout en ce qui concerne l'assainissement. De plus, le vocabulaire utilisé est contesté par certaines organisations. Les populations qui ont accès à une source d'eau potable « améliorée » n'ont pas nécessairement une eau qui soit réellement potable : certaines de ces sources ne sont pas traitées, et contiennent donc des microbes.

Quant à l'assainissement, on peut, là aussi, se demander ce que l'on appelle, précisément, un assainissement amélioré : une toilette collective devenue tellement sale que personne ne l'utilise peut-elle être considérée comme un accès comparable à un bloc sanitaire bien entretenu ? Un latrine creusée à même le sol avec des matériaux que l'on trouve sur place, mais qui effectivement empêche toute pollution ou contamination, est-elle un accès amélioré à l'assainissement ? Et lorsque le service de vidange de ces latrines ne fonctionne pas bien, peut-on toujours parler d'accès amélioré ?

Ces améliorations ne sont pas réparties de la même manière partout sur la planète. En particulier en Afrique subsaharienne, beaucoup de personnes n'ont toujours pas un accès à une source améliorée, et lorsque cette source existe elle n'est pas forcément facile d'accès ! De nombreuses personnes, des femmes ou des jeunes filles en général, doivent fréquemment supporter de longues files d'attente ou parcourir de longues distances pour accéder à une source d'eau améliorée.

³ Source: Objectifs du Millénaire pour le développement: rapport 2015, Nations Unies, New York, 2015

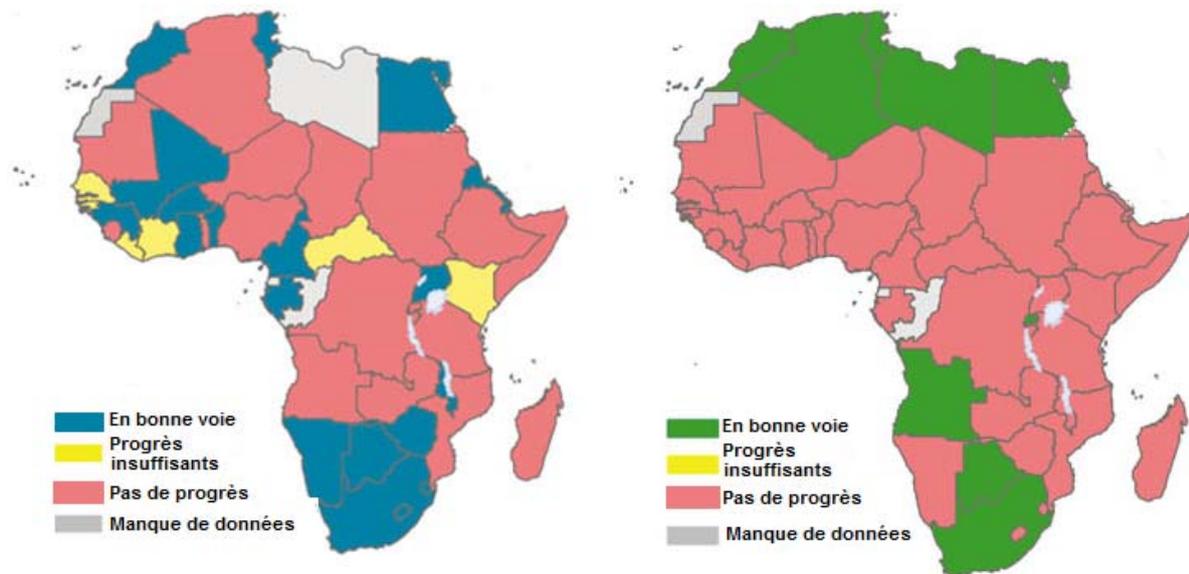
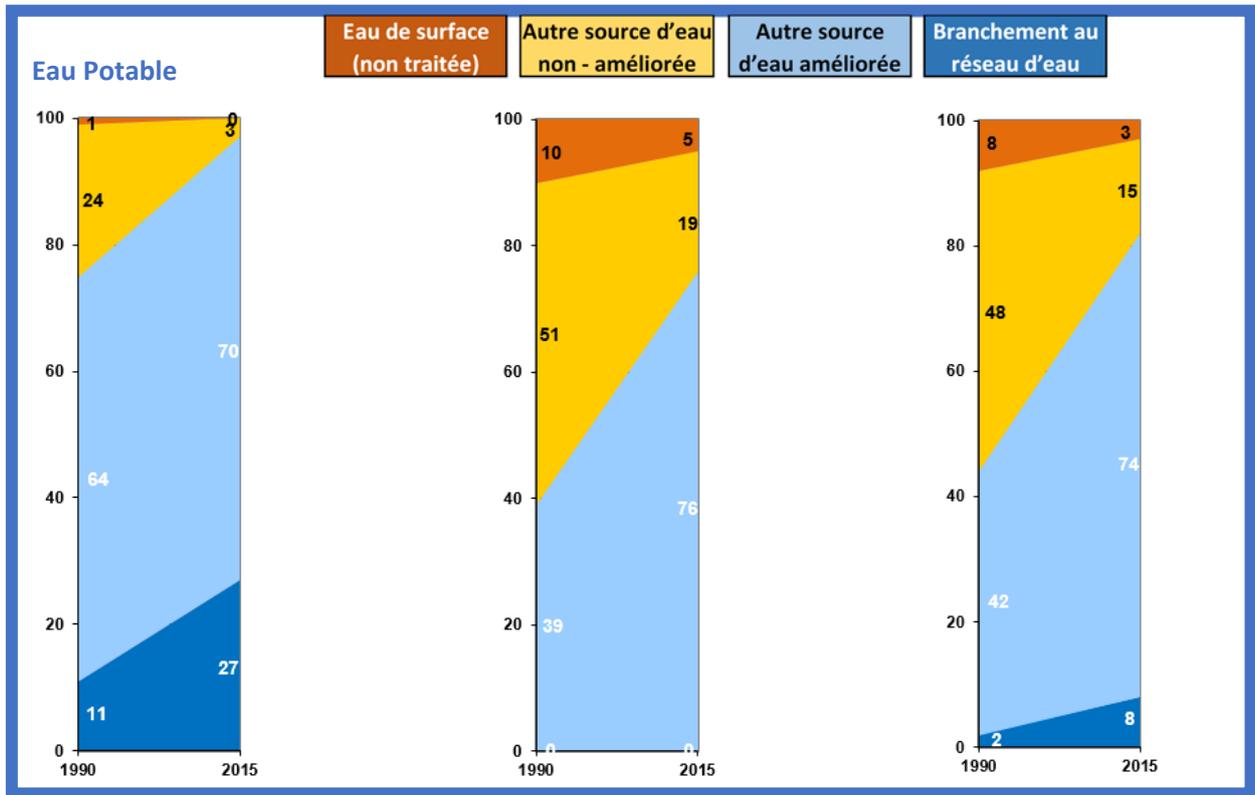


FIGURE 2: PROGRES VERS LA REALISATION DE LA CIBLE OMD POUR L'EAU A GAUCHE, ET L'ASSAINISSEMENT A DROITE, EN 2010 (SOURCE JMP/UNICEF 2010)

En réalité les chiffres mesurant les OMD font débat. De nombreuses organisations les contestent estimant que le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'EPA est, en réalité, beaucoup plus élevé...

2.2 Degré d'atteinte des OMD dans 6 pays : Burkina Faso, Haïti, Mali, Niger, Sénégal, Togo

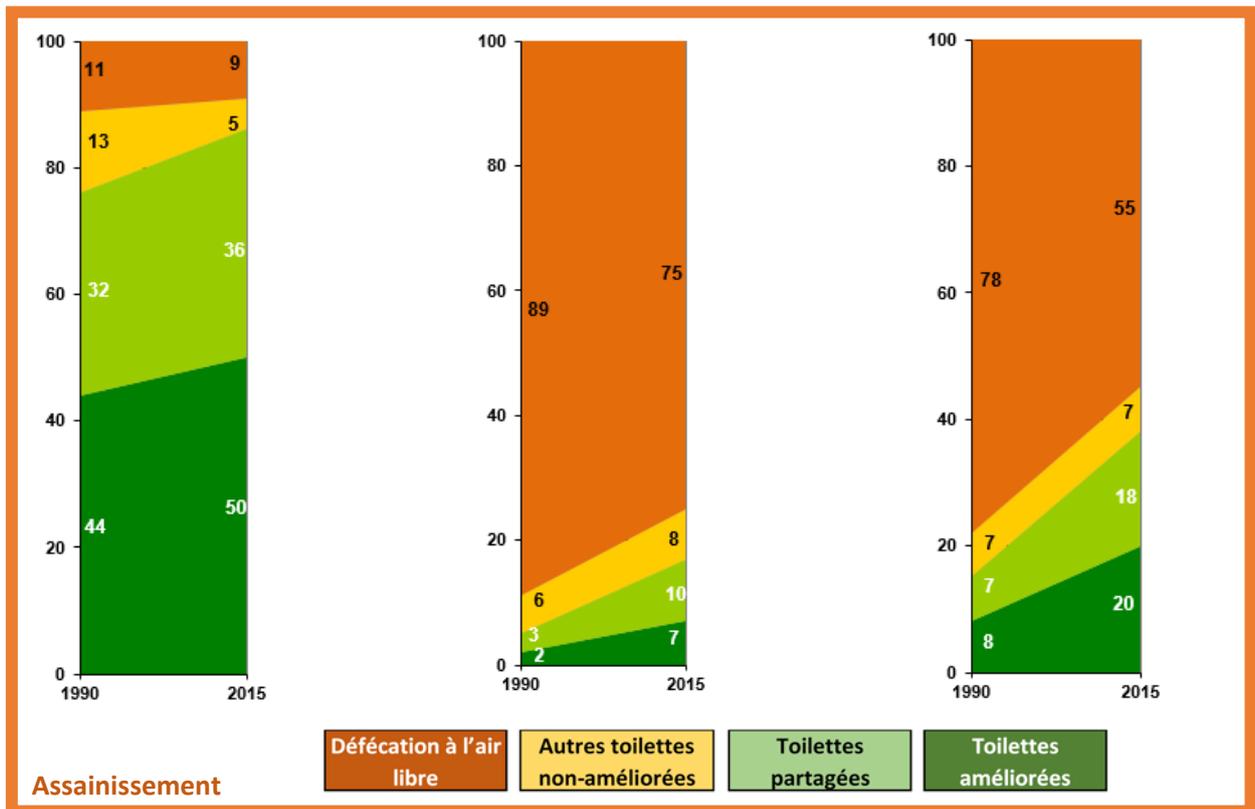
**Evolution des pourcentages de couverture au Burkina Faso
entre 1990 et 2015 selon le Joint Monitoring Program (UNICEF/OMS) en %**



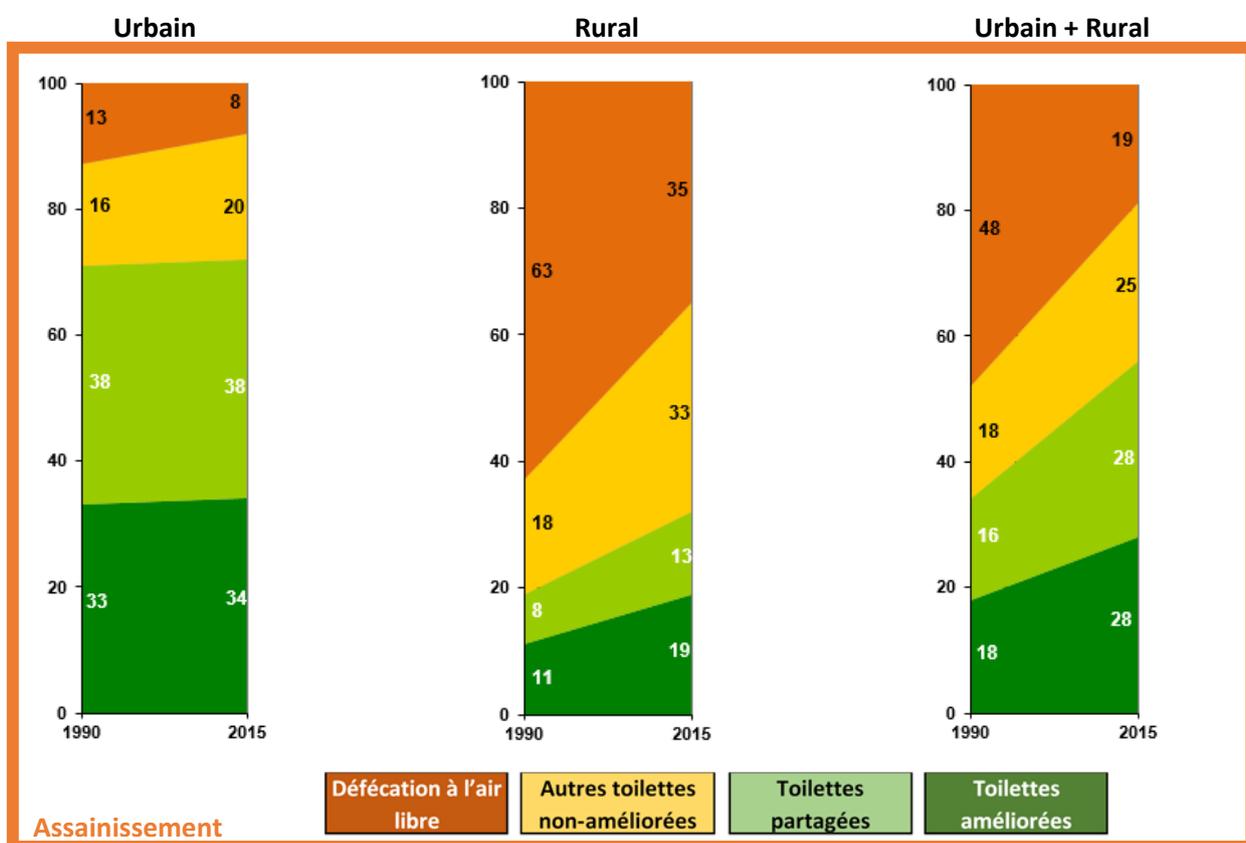
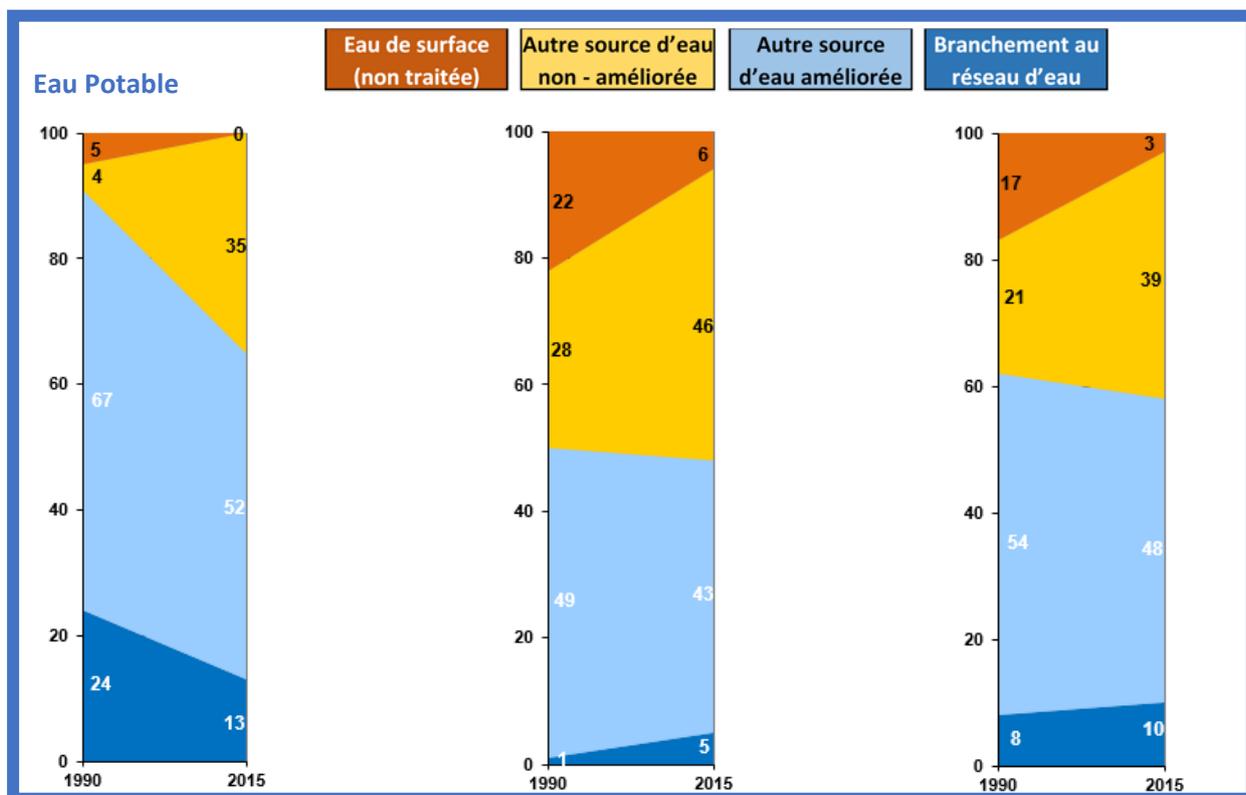
Urbain

Rural

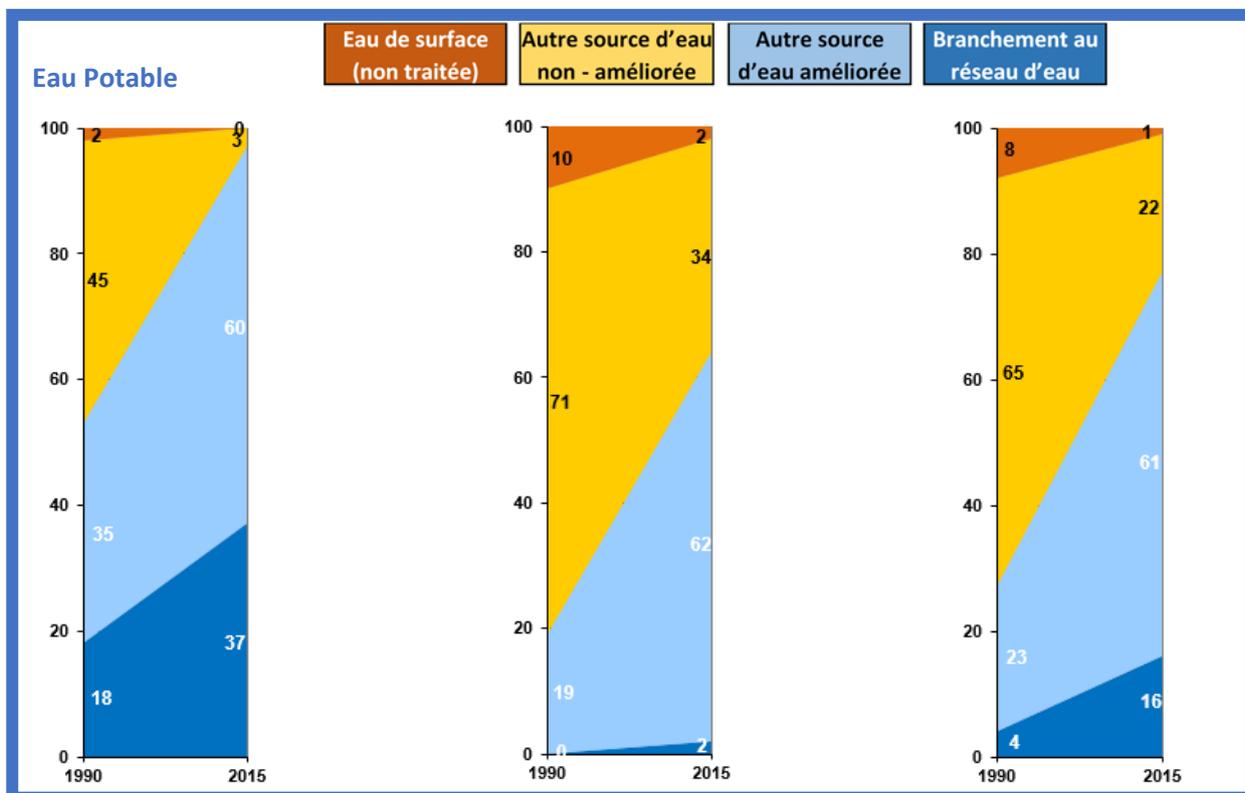
Urbain + Rural



**Evolution des pourcentages de couverture en Haïti
entre 1990 et 2015 selon le Joint Monitoring Program (UNICEF/OMS) en %**



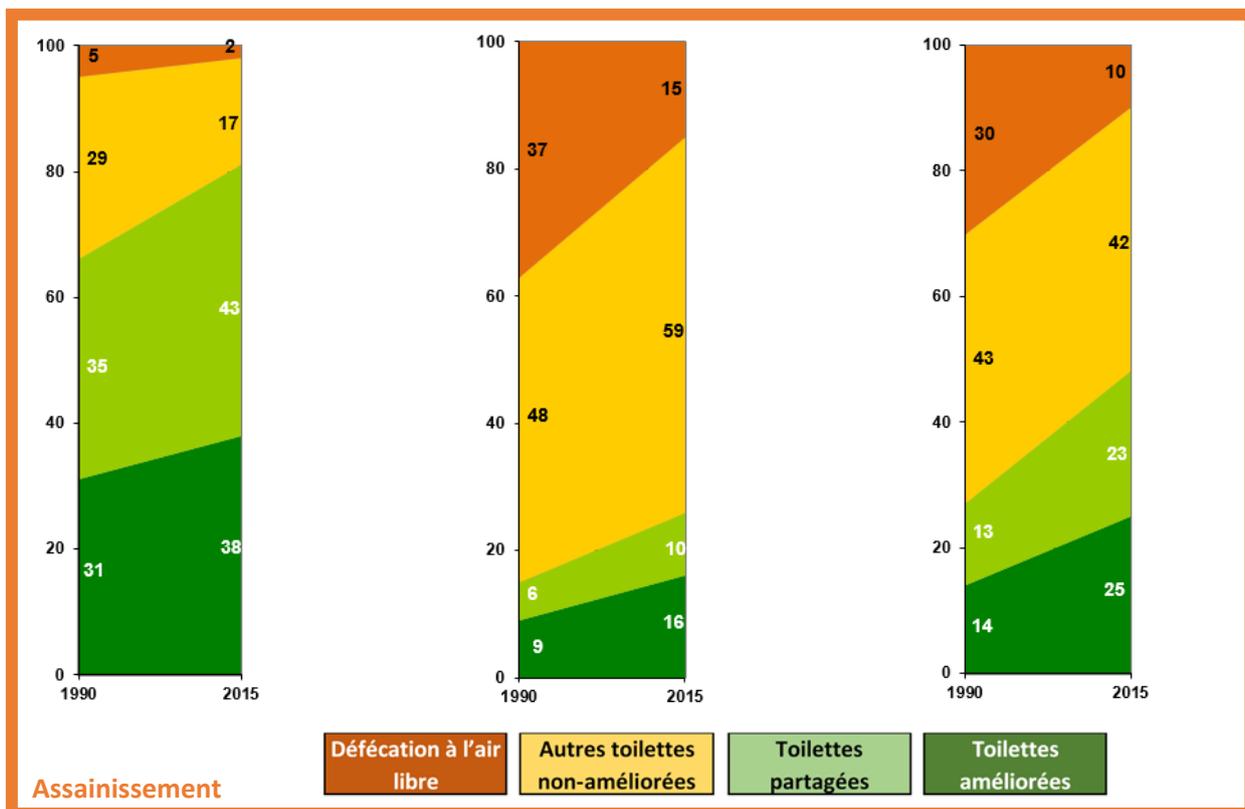
Evolution des pourcentages de couverture au Mali
entre 1990 et 2015 selon le Joint Monitoring Program (UNICEF/OMS) en %



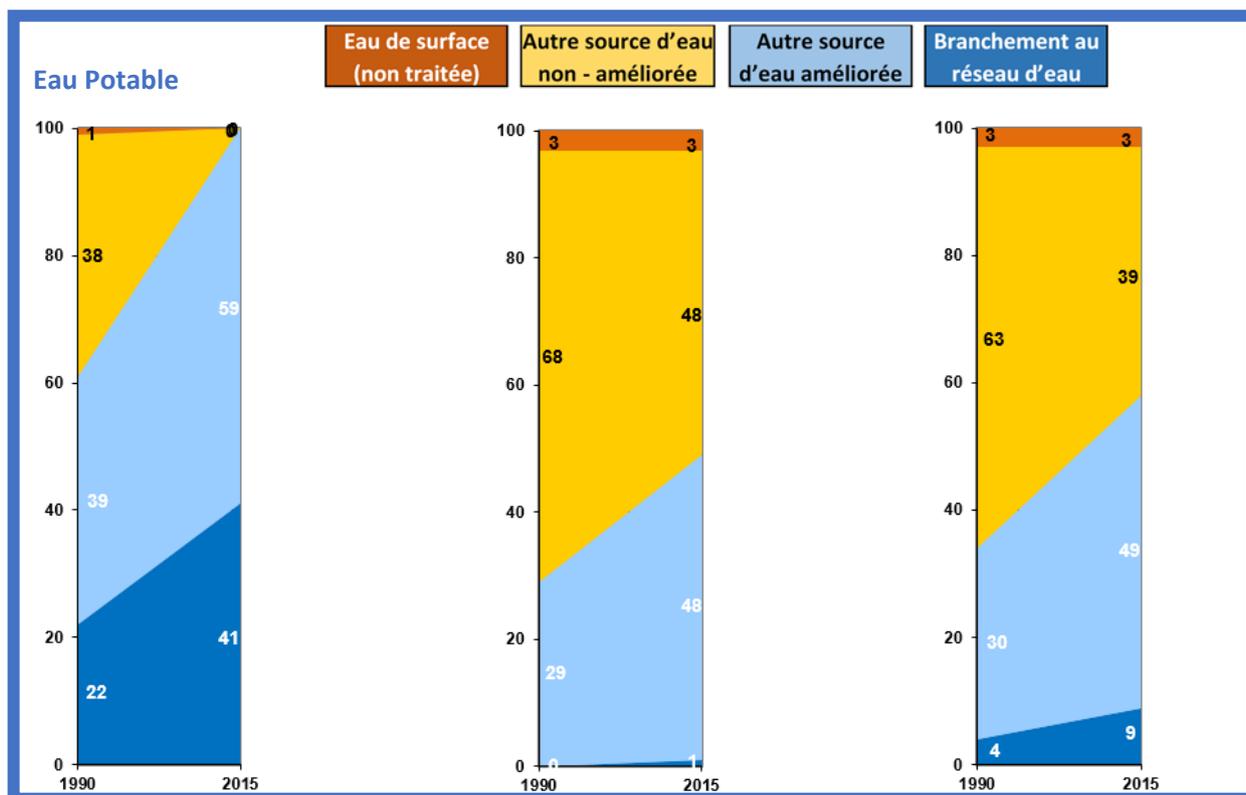
Urbain

Rural

Urbain + Rural



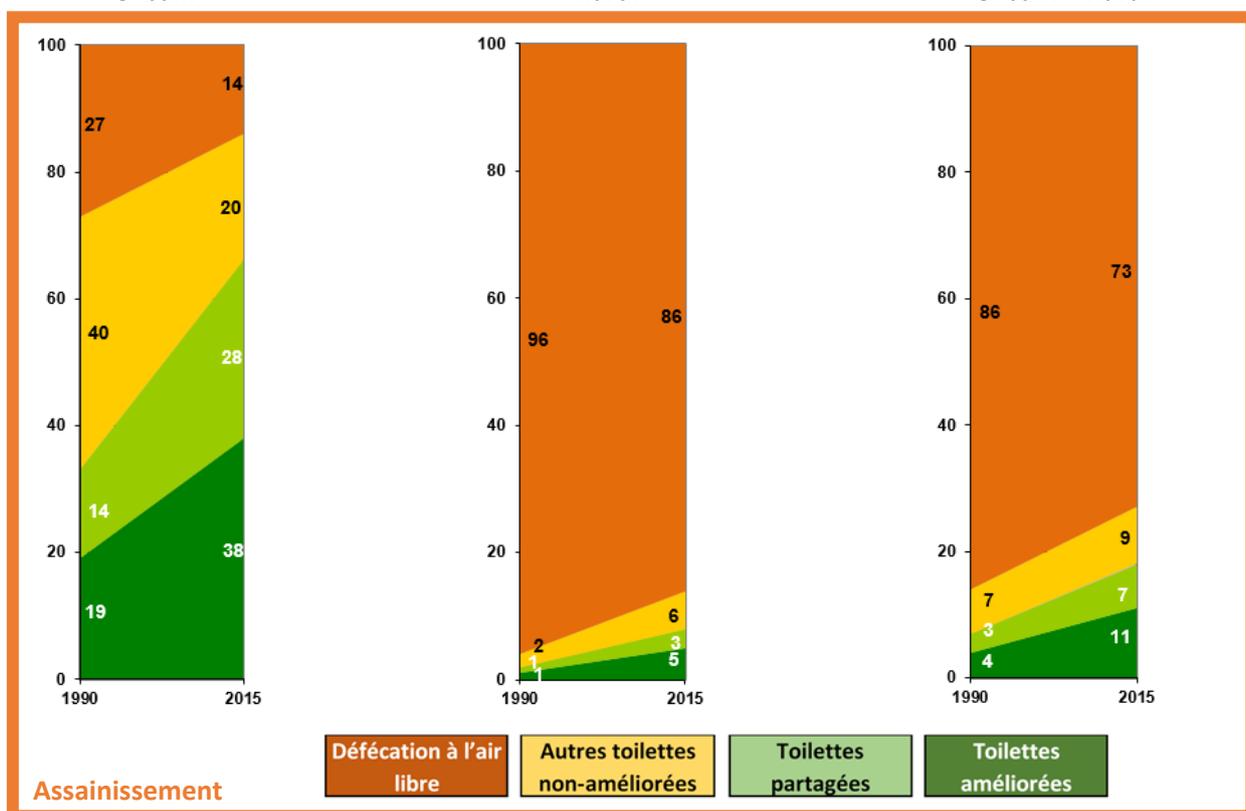
**Evolution des pourcentages de couverture au Niger
entre 1990 et 2015 selon le Joint Monitoring Program (UNICEF/OMS) en %**



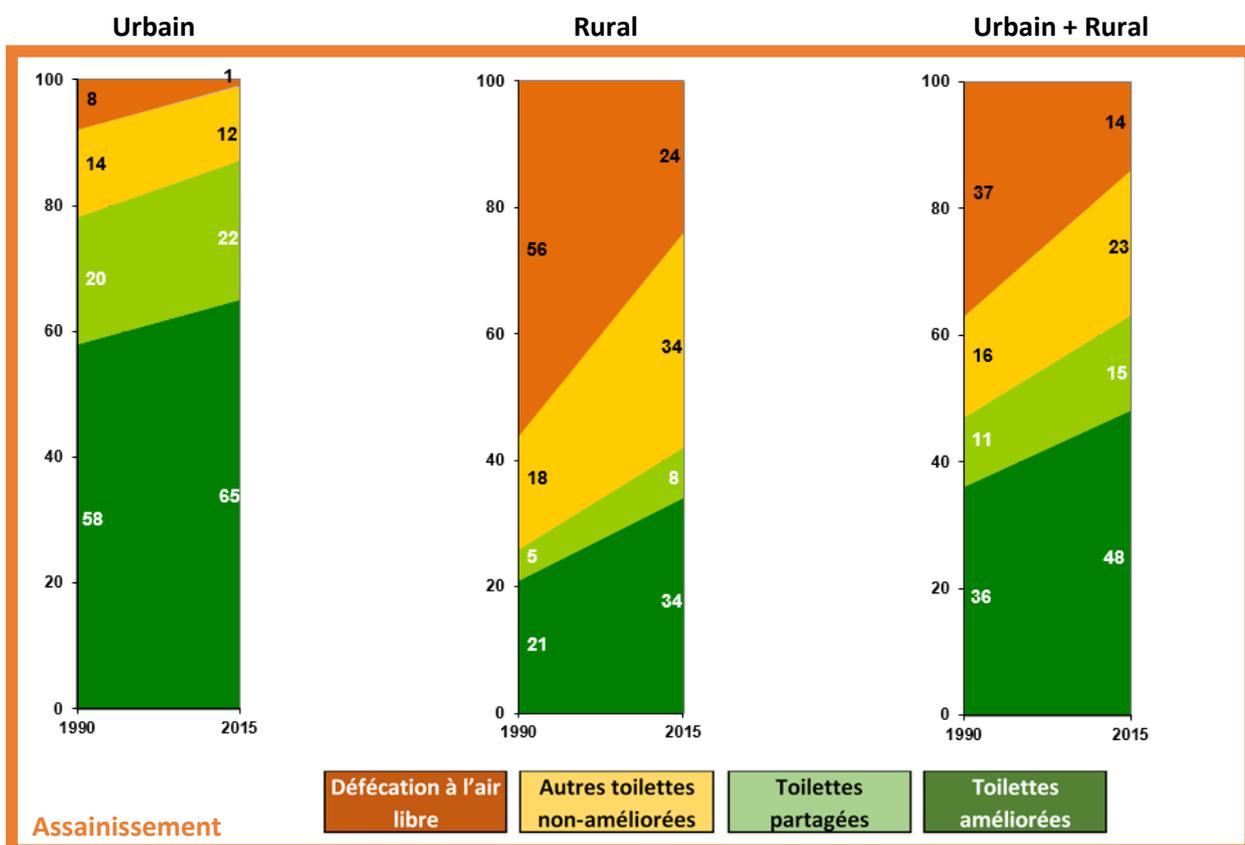
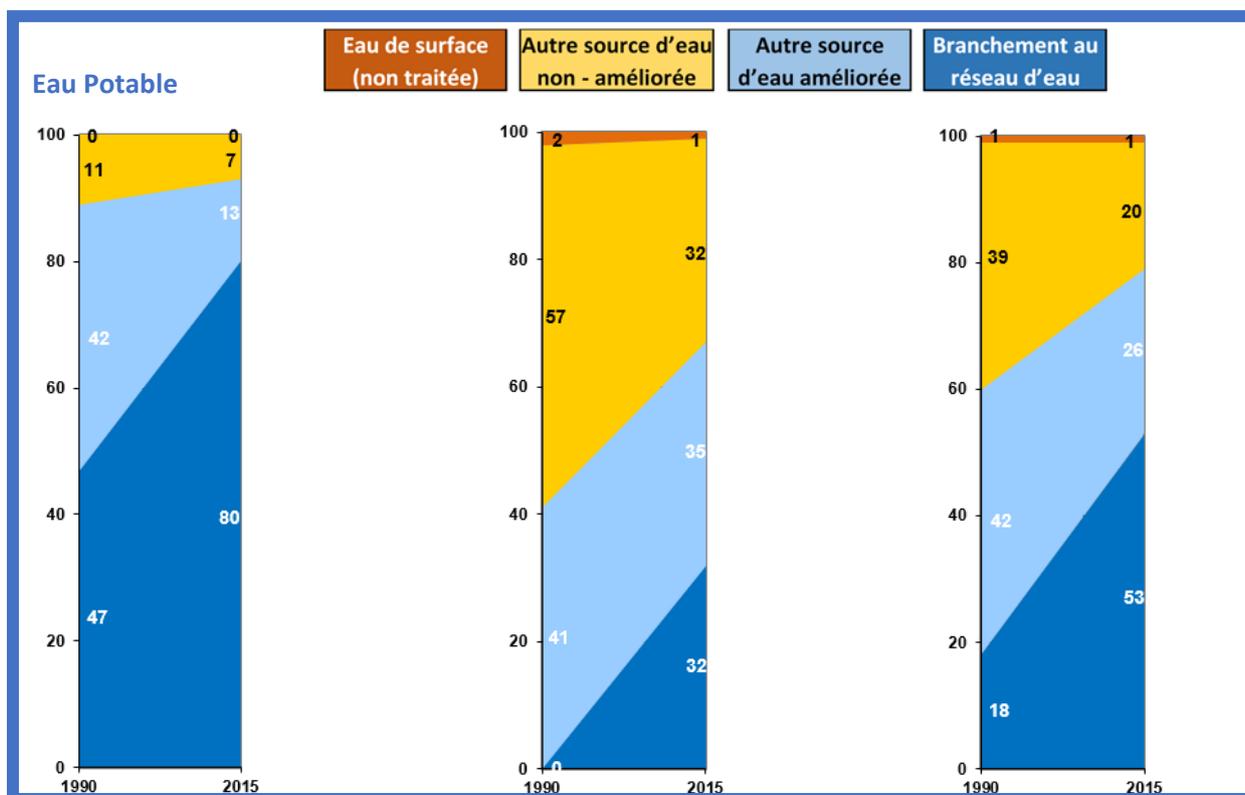
Urban

Rural

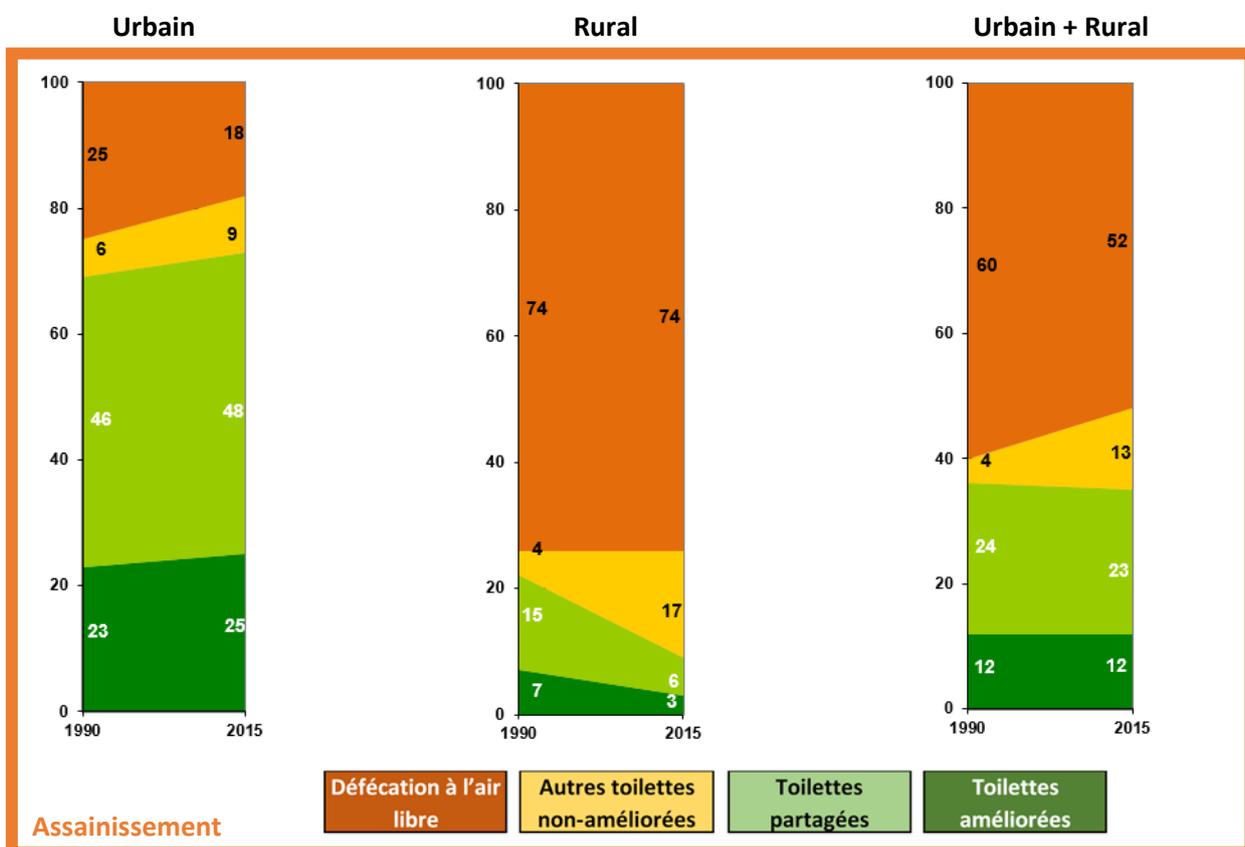
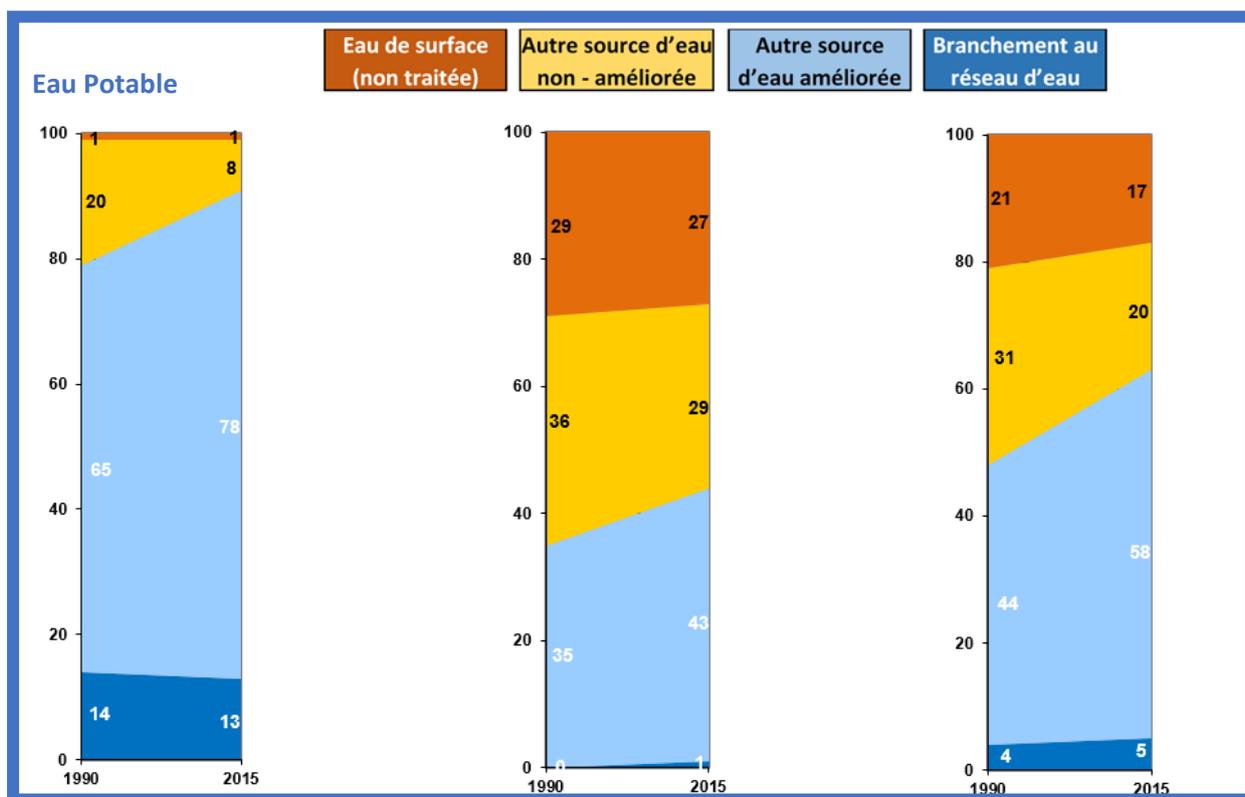
Urban + Rural



**Evolution des pourcentages de couverture au Sénégal
entre 1990 et 2015 selon le Joint Monitoring Program (UNICEF/OMS) en %**



Evolution des pourcentages de couverture au Togo
entre 1990 et 2015 selon le Joint Monitoring Program (UNICEF/OMS) en %



2.3 Le post 2015 et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Et après 2015 ?

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixaient des cibles très ambitieuses qui n'ont pas toujours été atteintes, en particulier en Afrique sub-saharienne. Mais les OMD ont participé à faire progresser la question de l'EPA : des améliorations ont été constatées dans une majorité des pays, même si elles sont très inégales. La question de l'eau potable et de l'assainissement est aujourd'hui davantage prise en compte par les décideurs et les financeurs publics qui ont pris conscience de l'enjeu, et l'ont inscrit dans leurs listes de priorités.

Le délai qui était prévu pour les OMD est maintenant dépassé. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a donc lancé une grande réflexion, à laquelle tous les pays membres ont participé, pour décider quelle suite, après 2015 ... Devait-on poursuivre vers l'objectif 7.C que nous avons vu ? Fallait-il aller plus loin ? Définir les choses différemment ? Etre plus ambitieux ou au contraire chercher à atteindre un but plus facilement accessible ?

**« IL RESTE A FIXER DES CIBLES QUANTIFIEES POUR 2030
QUI SOIENT REALISTES TOUT EN ENTRAINANT UNE REELLE
ACCELERATION DES POLITIQUES PUBLIQUES. »**

*Gérard Payen, Conseiller du secrétaire général
des nations unies en matière d'eau et d'assainissement, 2014*

Une grande discussion à l'échelle mondiale, une grande concertation, s'est déroulée pour permettre de décider ce que seront ces prochains engagements. On parle désormais des « ODD » : les Objectifs pour le Développement Durable.

Où nous en sommes et ce qu'en pense l'OIF...

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a rappelé que « la réduction de la pauvreté, l'égalité intra et intergénérationnelle, et la poursuite des OMD devraient être au cœur des ODD et de l'Agenda de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » et a affirmé « le soutien de la Francophonie aux principes fondateurs de l'élaboration des ODD, notamment le fait que ceux-ci doivent être à la fois ambitieux et réalistes » (Cotonou, Décembre 2013).

L'OIF a souhaité que les prochains Objectifs de développement durable (ODD) soient pris en compte rapidement par les collectivités locales, pour leur programmation et leur planification. Au travers de l'eau et de l'assainissement, et le renforcement de sa gouvernance locale, c'est le développement durable de la collectivité dans son ensemble qui est visé. En 2014, la maîtrise d'ouvrage communale a été placée au cœur des actions de l'**Initiative-Eau**, avec des activités réalisées prioritairement en direction des élus locaux, afin d'accroître l'appropriation et les capacités de gestion des services d'eau et d'assainissement par les autorités locales. Le programme **PROFADEL/OIF** vise des objectifs de réduction de la pauvreté dans une stratégie de développement durable.

« POUR AUTANT, N'ATTENDONS PAS 2050, POUR ADMETTRE EN TOUTE CONSCIENCE, QUE LA NATURE ET LE VOLUME DES ACTIONS DE COOPERATION BILATERALE OU MULTILATERALE, DEPLOYEES EN AFRIQUE, N'ONT PAS ETE A LA HAUTEUR DES ENJEUX ET FONT PREUVE D'UNE STAGNATION PREOCCUPANTE, ALORS QU'ELLES SONT PLUS QUE JAMAIS NECESSAIRES.

SINON COMMENT EXPLIQUER QUE NOUS NE SERONS PAS EN MESURE D'ATTEINDRE, A LA FIN DE CETTE ANNEE 2015, LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ? ET POURTANT, RAPPELONS-NOUS L'ENGAGEMENT SOLENNEL PRIS PAR TOUS LES ETATS DE LA PLANETE EN 2000 ! »

*Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'OIF,
à Yaoundé, le 15 avril 2015*

2.4 Explication de l'ODD #6 et des cibles à atteindre

Les ODD ont été officiellement définis en 2015, suite aux avis recueillis auprès de très nombreux acteurs : gouvernements de nombreux pays, Nations Unies, société civile, décideurs politiques, ONG, citoyens. Les objectifs et les cibles sont définis à l'échelle mondiale, mais chaque gouvernement a à fixer ses propres cibles nationales qui prennent en compte les spécificités du pays.

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



FIGURE 3: LES 17 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030 DE L'ONU. PHOTO : ONU/PROJECT EVERYONE

L'Objectif pour le Développement Durable qui correspond à l'eau et à l'assainissement est l'objectif n°6 :

OBJECTIF 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Dans cet objectif, l'eau et l'assainissement représentent 6 « cibles » à atteindre d'ici 2030⁴ :

- 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

⁴ Source: <http://www.un.org/>

- 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- 6.6 D'ici à 2030, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
- 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

2.5 Opportunités à saisir pour les autorités locales

Les communes et leurs partenaires pour l'EPA

Les institutions nationales de chaque pays ont un important travail à accomplir pour atteindre les ODD. Les financements nationaux du secteur devront permettre d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement. Mais nous savons que de nombreux pays ont besoin de l'aide de partenaires pour trouver ces nouvelles ressources.

Des bailleurs de fond, des banques de développement, des organisations internationales telles que l'OIF, continuent de

Le système d'eau de Carice (Haïti)

Le système d'adduction d'eau potable du centre-ville de Carice, en Haïti, devenait obsolète : il datait de 1989 alors que la population était de 3 500 habitants, tandis que 6 000 personnes vivent aujourd'hui dans la communauté.

Le réservoir de 54 mètres cube prenait plus de sept heures avant d'arriver à pleine capacité tandis que la population, elle, doublait. L'eau stockée était de mauvaise qualité et occasionnait des maladies. Les familles concernées par ce projet utilisaient l'eau de la rivière Terre Neuve. Certaines d'entre elles devaient marcher des heures jusqu'à la rivière.

Grace à l'intervention du CECI (ONG canadienne) et de l'OIF, le projet permet à 1 400 familles d'avoir accès à de l'eau potable de façon durable.

La société civile a participé à la réussite de ce projet avec la Mairie. Le projet a permis d'améliorer la potabilité de l'eau, mais aussi de favoriser la protection des sources captées et surtout, de renforcer la gestion du système grâce au travail collectif de tous ces acteurs.

promouvoir le développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, mais c'est avant tout sur les compétences et la motivation des personnes qui sont sur le terrain qu'il faut compter.

Comme nous le savons, dans beaucoup de pays, c'est la commune qui est (ou qui va devenir) le maître d'ouvrage des installations d'eau potable et d'assainissement. C'est à partir des associations d'usagers et de l'implication des maires que l'initiative d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement doit démarrer.

L'Organisation internationale de la Francophonie accompagne ses pays membres dans cette nouvelle dynamique, ambitieuse, que sont les ODD. Les collectivités locales qui assurent la maîtrise d'ouvrage des infrastructures réalisées y jouent un rôle particulièrement important.